

AR PREFECTURE

006-210600110-20200727-DM202024-DE  
Reçu le 27/07/2020



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2020/ 24

DATE D'AFFICHAGE : 27 JUL. 2020

OBJET : PIERCE DE THEATRE « LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD » - PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il sera organisé le dimanche 30 août 2020 à 19h une pièce de théâtre « Le jeu de l'amour et du hasard » au chantier naval Monaco Marine situé au Port de Plaisance de Beaulieu-sur-Mer.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société SAS TNN Productions, sise Théâtre National de NICE - Promenade des Arts à NICE (06300), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle portant sur la représentation, le dimanche 30 août 2020, d'une pièce de théâtre « Le jeu de l'amour et du hasard » qui aura lieu au chantier naval Monaco Marine situé au Port de Plaisance de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le coût forfaitaire des prestations est de 6000 € H.T, soit 6330 € TTC (TVA 5,5%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 27 JUL. 2020

Le Maire,  
Roger ROUX

